



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DU CHALET DE SAVOLAYRE

1. Le chalet de Savolayre est la propriété du Groupe de Monthey, Section Monte Rosa du Club Alpin Suisse.
2. Que ce soit à la journée, pour un week-end ou à la semaine, notre chalet **-non gardienné-** est un logement de vacances pour groupe ouvert à la location.
3. La réservation sera effective uniquement dès la réception de votre acompte **au plus tard dans les 10 jours** suivant votre demande de réservation.

**200.- CHF** pour un séjour  
jusqu'à 4 nuits ou  
**1000.- CHF** pour un séjour  
de plus de 4 nuits

*Merci d'y indiquer  
en texte comptable  
le **nom du Groupe** et  
votre **date d'arrivée** !*

<b>Récépissé</b> Compte / Payable à CH77 0027 7277 H320 3468 0 Club Alpin Suisse Groupe de Monthey 1870 Monthey Payable par (nom/adresse) _____ _____ _____ Monnaie Montant CHF _____ Point de dépôt	<b>Section paiement</b> Compte / Payable à CH77 0027 7277 H320 3468 0 Club Alpin Suisse Groupe de Monthey 1870 Monthey Informations supplémentaires Location chalet de Savolayre Payable par (nom/adresse) Votre <b>NOM</b> et <b>PRENOM</b> ..... Monnaie Montant CHF <b>Acompte ou solde à payer</b> .....
--	---

**UBS Lausanne IBAN : CH77 0027 7277 H320 3468 0**

4. En cas d'annulation de votre part, l'acompte ne vous sera pas restitué. Nous le garderons en compte à votre nom, jusqu'à 15 mois (dès la date d'annulation), pour une nouvelle réservation. Passé ce délai, vous n'aurez aucun droit sur le montant versé en acompte.
5. Environ 2 semaines avant votre arrivée, la personne chargée de vous réceptionner prendra contact avec vous et conviendra d'une heure et d'un lieu de rendez-vous (en été, directement au chalet).
6. Votre location commence normalement au plus tôt à 15h le jour de votre arrivée. Si il n'était pas occupé la veille par un autre groupe, en accord avec la personne qui vous a contacté, vous pouvez arriver plus tôt.
7. Votre location se termine normalement au plus tard à 12h le dernier jour. Si vous souhaitez rester encore jusqu'en soirée, 21h max., précisez-le à la réservation. Un supplément de 150.- CHF vous sera facturé.
8. Les tarifs de location en vigueur sont ceux présents sur notre site internet. En cas de modifications à la hausse de ceux-ci, c'est les tarifs en vigueurs au moment de la demande de réservations qui seront facturés.

9. Une fois la facture remplie par la personne (gardien) soit à votre arrivée, soit au moment du départ, vous pourrez régler le solde de la location directement au gardien ou effectuer un virement sur notre compte aux coordonnées ci-dessus, au **plus tard dans les 10 jours** qui suivent votre séjour chez nous.
  10. La location aux jeunes de moins de 18 ans ne sera autorisée que sous la responsabilité d'une personne adulte présente sur place.
  11. Pour la propreté de la literie et votre hygiène personnelle, l'utilisation d'un sac de couchage léger ou "sac à viande" est obligatoire.
  12. Les animaux domestiques sont admis dans le chalet, à l'exception des dortoirs !
  13. Bien qu'il paraisse isolé en pleine nature, notre chalet n'est pas le seul sur la colline de Savolayre. Veuillez respecter, et faire respecter aux personnes vous accompagnant, la tranquillité des lieux et préserver le « bon voisinage » en évitant une ambiance musicale et festive trop forte qui pourrait créer des nuisances ainsi que tout bruit extérieur entre 22h et 7h, tel que le stipule le règlement communal de police aux points 19 et 24 ([https://www.troistorrents.ch/Reglement\\_POLICE.pdf](https://www.troistorrents.ch/Reglement_POLICE.pdf)).
- Dès 22h, interdiction de faire du bruit ou de parler fortement à l'extérieur. Vous pourrez continuer votre ambiance festive uniquement à l'intérieur, porte et fenêtres complètement fermées.**
- Toute personne enfreignant ce règlement s'expose à une dénonciation de la part du voisinage et assumera les conséquences d'une intervention de la police.**
14. Dans un souci de bon voisinage, nous vous demandons également de respecter, et faire respecter aux personnes vous accompagnant, le plan de parking ci-joint.
  15. Le nettoyage sera fait par vos soins. Le chalet doit être rendu propre et en bon état. Si un complément de nettoyage doit être exécuté par le gardien, un montant de CHF 100.- vous sera facturé en sus.
  16. Le matériel endommagé ou cassé sera facturé en supplément. Vous devez le signaler au gardien !
  17. Tous les visiteurs doivent se conformer aux présentes règles et suivre les consignes inscrites dans ce document ainsi que celles données par le gardien présent à votre arrivée.

**Adresse :** CAS Monte Rosa,  
Groupe de Monthey,  
Chalet de Savolayre,  
CH-1870 MONTHEY  
[cas.monthey@gmail.com](mailto:cas.monthey@gmail.com)